



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 4 / 0 6 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 0 3 / 0 7 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-7956

1 Intitulé du projet

Projet Pump Track et parking du Grand Clos

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Commune de Thorigné d'Anjou

Raison sociale

N° SIRET

2 1 4 9 0 3 4 4 5 0 0 0 1 0

Type de société (SA, SCI...)

Administration publique générale

Représentant de la personne morale : ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

LAHAYE

Prénom(s)

Christelle

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44.d)	Création d'une piste de Pump track d'une surface de 313 m² et régularisation du parking du grand Clos.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'une piste de Pump track en enrobé perméable d'une longueur de 126 m sur une parcelle actuellement occupée par une prairie de fauche. Régularisation du parking du Grand Clos empierré d'une surface d'environ 0,13 ha.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est en continuité de la dynamisation de l'entrée du bourg de la commune de Thorigné d'Anjou. Ce Pump Track et la reprise du parking du Grand Clos permettront de promouvoir le sport aux jeunes et d'ainsi d'augmenter l'attractivité locale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux prévus dans le cadre du projet de pump track se dérouleront en plusieurs étapes. Tout d'abord, un décapage de la longueur de la piste sur 5 à 10 cm de profondeur soit sur une surface de 313 m². Puis, le modelage du fond de forme avec du 0/80 et la mise en place d'une couche de réglage en GNT 0/31,5 sur 10 à 15 cm d'épaisseur. Enfin, le réglage et le compactage de la couche de finition en enrobé perméable (noir BB 0/6) (Cf Annexe 3 non obligatoire).

Dans le cadre du parking du Grand Clos, seule une reprise des nids de poule existant est prévu (GNT) afin de limiter l'imperméabilisation.

De plus, suite à la création de la piste de pump track, la plantation de haies bocagères autour du projet est prévue. (Cf Annexe 4 non obligatoire).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, seul un accès en journée sera autorisé (absence d'éclairage). Le pump track sera interdit aux engins motorisés.

Le parking du Grand Clos gardera son utilisation d'origine et sa capacité d'accueil actuelle (20 places) et pourra accueillir des véhicules légers. Aucun marquage ne sera mis en place.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale du projet	5 877 m ²
Longueur de piste en enrobé	126 m
Largeur de la piste	2 m
Largeur des talus	0,6 à 2 m
Totalité des surfaces planes du pump track	32 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU - Zone AU - Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF de type 1 à 2,9 km au Sud-Ouest du projet : 520030088 : « Ferme des haras nationaux de l'isle Briand » ZNIEFF de type 2 à 1,6 km à l'Ouest du projet : 520004467 : « Vallée de la Mayenne en Maine et Loire » (Cf Annexe 2 non obligatoire page 24)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet se situe à proximité de deux monuments historique : Eglise Saint-Martin (PA00109370) à 115 m a l'Est et le Logis de la Harderie (PA00109444) à 230 m au Nord-Est.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Zone humide d'environ 0,48 ha au Sud du projet ayant des fonctionnalités principalement hydrologique et biogéochimique. (Cf Annexe 2 non obligatoire page 47)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Thorigné d'Anjou est soumise au PPRI du Bassin de la Mayenne qui a été approuvé le 06 Juin 2005.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Thorigné d'Anjou est concernée par un PPRT dû aux transport de matières dangereuses. Ce dernier est prescrit.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Un ancien site industriel se situe à moins de 500 m au Nord du projet. Ce site avait pour activité la collecte et le stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (SSP4006206).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet se situe dans le périmètre de protection éloigné (PPE) du captage d'eau de surface situé sur la Mayenne (Lion d'Angers).
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	FR5200630 à 1,6 km à l'Ouest du projet : « Basses Vallée Angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette » (Cf Annexe 7)
D'un site classé ?	☐	☒	"LE CHATEAU DE LA GRANDIERE ET SON PARC" à 2,2 km au Sud du projet

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet ne demandera pas de besoins complémentaires et aucun forage ni prélèvement d'eau dans les eaux superficielles ou souterraines n'est prévu.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage n'est prévu en phase chantier et d'exploitation. Les eaux pluviales seront infiltrées au maximum dans le sol en place ou ruisselleront vers la zone humide au Sud. Un réseau de haie sera mis en œuvre pour favoriser le ralentissement des écoulements et ainsi l'infiltration en limitant le ruissellement
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet sera excédentaire en matériaux lors de la phase travaux. Un décapage de la terre végétale (5 à 10 cm) sera effectué en lieu et place de la piste (313 m²) (Cf Annexe 3 non obligatoire). La terre végétale ne devra en aucun cas être étalée sur la zone humide située au Sud.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Apport en matériaux : fond de forme avec du 0/80 primaire, couche de réglage en GNT 0/31.5 sur 10 à 15 cm et couche de finition en enrobé perméable noir BB 0/6
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	L'utilisation de grave pour les couches de forme et la reprise des nids de poule du parking du grand Clos.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Concernant les eaux pluviales, le projet favorisera au maximum l'infiltration et limitera l'imperméabilisation à la piste (313 m ²). Un libre écoulement sera prévu pour alimenter la zone humide. La piste sera réalisée en asphalte perméable afin de favoriser l'infiltration.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	L'impact se fera seulement au droit du site, faible étant donné l'écosystème de ce site (habitat principalement de type artificiel et prairial). De plus la proximité du projet avec des zones urbanisées limite les perturbations. (Cf Annexe 2 page 51) Un réseau de haies bocagères sera planté tout autour du projet, 2 franges permettront de ralentir les écoulements et favoriser l'infiltration des eaux pour assurer l'alimentation de la zone humide au sud.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet ne sera pas de nature à impacter les zones Natura 2000 les plus proches (périmètre 3 km) ni leur habitats et espèces associés. Aucun habitat similaire n'est recensé selon les données INPN de ces sites Natura 2000. Le site du projet n'est donc pas identifié comme un site écologique majeur et se trouve excentré des zones les plus favorables identifiées. De plus, aucune espèce indicatrice de ce site n'a été diagnostiquée. (Annexe 2 non obligatoire 6.8 Zones naturelles d'intérêt reconnues)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le changement d'occupation du sol va engendré une imperméabilisation d'une partie du sol (313 m ²). Néanmoins, l'imperméabilisation sera limitée uniquement à la piste du Pump Track. Une plantation d'un réseau de haie sera réalisée en lien avec le projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par le risque TMD.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque sismique : Aléa faible Le projet n'est pas concerné par le risque Inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé pour la gestion des espaces vert et du parking du Grand Clos.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les perturbations seront présentes en phase chantier dû au passage des camions. En phase d'exploitation, les flux seront routiers (avec la présence du parking du Grand Clos), piéton et cyclable via la voie douce actuelle. Néanmoins la fréquentation du parking ne sera pas augmentée et aucun marquage ne sera effectué.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet est source de bruit durant la phase chantier via les travaux et durant la phase d'exploitation par la présence des habitants.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Ce secteur est déjà sous l'influence anthropique puisqu'il se situe à proximité de zones urbanisées et d'une route Départementale.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Le projet engendrera des vibrations seulement lors de la phase de chantier (construction de la piste)
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Seul un lampadaire avec détecteur de présence sera mis en place en limite Est du projet au niveau de la voie piétonne afin de respecté une trame noire.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets de chantiers seront évacués hors site dans les filières adaptées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Une étude de paysage a été effectuée dans le cadre du projet. la mise en place d'un réseau de haies bocagères permettra de mettre en valeur l'entrée de la commune.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le site est majoritairement composé d'une prairie de fauche. L'aménagement de la zone va changer l'usage de la zone.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences identifiées sont susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés actuellement puisque le projet se situe à proximité immédiate d'une zone déjà anthropisée ayant des incidences similaires.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Tout d'abord une étude environnementale et un pré-diagnostic écologique a été effectué par le bureau d'étude Hydratop et ses partenaires.

Une zone humide d'environ 0,48 ha a donc été diagnostiquée dont seul le critère pédologique a permis de délimiter cette dernière. Ainsi une démarche ERC a été mis en place :

Éviter : L'emprise originale du projet a été réduit au maximum pour éviter d'impacter la zone humide existante. La zone humide sera matérialisée durant la phase chantier (zone sanctuarisée). (Cf Annexe 1 non obligatoire) De plus, l'imperméabilisation a été évitée au maximum et ne concernera uniquement la piste (313 m²) pour limiter l'impact sur le ruissellement. Par ailleurs, l'asphalte mis en œuvre sera perméable afin de favoriser l'infiltration.

Travaux : Les mesures de prévention qui seront prises en phase travaux consisteront à maintenir le chantier et les ouvrages en bon état. Enfin, un réseau de haies bocagères sera planté autour du projet afin de favoriser l'infiltration et d'épurer les eaux de ruissellement via le système racinaire des haies.

Ainsi l'impact sur la zone humide peut être considéré comme négligeable.

Un suivi de la zone humide sera préconisée dans le cadre du projet (N+2 et N+5) afin de vérifier le non impact du projet. En cas d'impact, une compensation à équivalence fonctionnelle devra être mise en place dans le même bassin versant.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans le cadre du projet, l'étude des risques, du diagnostic zone humide et du pré-diagnostic environnemental aura permis d'évaluer les potentielles incidences que pourrait avoir le projet sur l'environnement. Or, le projet ne semble pas d'avoir d'impact majeur sur l'environnement et la démarche ERC a été mise en place pour les autres impacts. Ainsi, le projet semble pouvoir être dispensé d'une étude environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Plan de la relation entre la zone humide et l'aménagement prévu	☒
2	Rapport de caractérisation de zones humides et diagnostic écologique	☒
3	Projet de piste Pump track - NewBee	☒
4	Dossier d'étude paysagère - PAYSANATURE	☒
5	Plan de masse avec réseau de haie	☒

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom MICHEL

Prénom ANTOINE

Qualité du signataire 1er ADJOINT

À Thorigné d'Anjou

Fait le 1 2 / 0 6 / 2 0 2 4



Signature du (des) demandeur(s)